



Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H  
Box 726, CH-3000 Bern 22  
Tel. 031 335 43 43  
Fax 031 335 43 58  
info@fnch.ch

## Discipline Concours Complet

# REGLEMENT CHAMPIONNAT CNC. B3 DES ASSOCIATIONS REGIONALES OKV, ZKV, PNW, FER ET FTSE

### 1. Buts

- Promotion de la base en Concours Complet
- Sélection de paires de catégorie B3 destinées à être encouragées par la FSSE

### 2. Conditions générales de participation

- La cavalière/le cavalier doit être membre d'une société affiliée à la FSSE par le biais d'une association régionale.
- La cavalière/le cavalier peut monter dans le Championnat que pour une seule Association régionale.
- Chaque cavalier ne peut participer qu'à un seul Championnat de Concours Complet par année, excepté pour les Jeunes Cavaliers / Juniors / Cavaliers Poney

### 3. Qualification

- Se qualifient les paires qui correspondent aux conditions de participation en vigueur des épreuves CNC B3 de la FSSE.
- Une épreuve « open » peut être organisée en parallèle pour les cavaliers participants avec plus d'un cheval ou qui ne souhaitent ou ne peuvent participer au Championnat CNC B3. Cette épreuve doit être annoncée dans les avant-programmes.

### 4. Championnat

- Si une cavalière ou un cavalier a qualifié plusieurs chevaux, elle/il doit annoncer avant la première épreuve partielle quel cheval comptera pour le Championnat. Elle/il partira en premier avec le cheval courant pour le Championnat.

### 5. Médailles

- Médailles de la FSSE aux trois premiers classés du Championnat CNC B3.

### 6. Plaques et Flots / Prix

- Plaques, flots et prix selon la version actuelle du règlement CC de la FSSE.

### 7. Entrée en vigueur

Ces directives ont été approuvées le 28.10.2009 par les Associations régionales de la FSSE et entrent en vigueur à partir du 1.1.2010.

Les responsables Concours Complet des Associations régionales se réservent le droit d'entreprendre des modifications durant la saison, par accord mutuel et unanime des changements dans les règlements.

